

À une assemblée ordinaire tenue le 2 octobre 2013 à 19h30 à la salle du Centre communautaire, à laquelle étaient présents les conseillers (ères) suivants(es) :

Monsieur Daniel Berthiaume, monsieur Gaëtan Lalande, monsieur Robert Bélanger, monsieur Gilles Payer, madame Nicole Tousignant et madame Doris Larose.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale était aussi présente.

13-10-17194 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h34.

Adoptée

13-10-17195 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adoptée

13-10-17196 Lecture et adoption du procès-verbal du 6 septembre 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 septembre soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adoptée

FINANCES

13-10-17197 Lecture et adoption des comptes du mois de septembre 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des comptes du mois de septembre 2013 au montant de 178315.38 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 17042 au no. 17121 et prélèvements no 3390 à 3414 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 1025,60\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de septembre 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de septembre 2013 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 40 243,95 \$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de septembre 2013.

Claire Dinel, dir.-g.

Claire Dinel, dir.-gén.

13-10-17198 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 26 septembre 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 26 septembre soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.
--

ADMINISTRATION

Correspondance ***Le détail de la correspondance du mois de septembre 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 2 octobre 2013 »
--

Lettre de monsieur Michel Papineau (stratégie de développement des lacs, ministère de la Santé et des Services sociaux (politique municipalités amis des aînés), MAMROT (règlement numéro 2013-11), Fête nationale du Québec (réception du 2^e versement financier au montant de 437,50\$), Bell (mise à jour urgente 911), UMQ (Accusé réception du don de 500\$ au Lac-Mégantic), DEC (fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire), MRC Papineau (Formation pratique sur l'érosion- 26 septembre 2013)

13-10-17199 Poste de directeur de la gestion du territoire

CONSIDÉRANT l'appel de candidature au poste de gestionnaire du territoire;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation des candidatures, le comité de sélection recommande l'embauche de Daniel René;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la recommandation du comité de sélection et retient la candidature de Daniel René pour le poste de gestionnaire du territoire pour une période de probation de 6 mois, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'embauche.

Adoptée

13-10-17200 Nomination d'un employé par intérim au poste d'inspecteur municipal

ATTENDU QUE monsieur Adrien Filion, inspecteur municipal est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Madame Manon St-Louis, préposée à l'urbanisme et à l'environnement soit nommée inspectrice municipale par intérim.

Adoptée

13-10-17201 Adoption du projet de règlement numéro 12-2013 : Ajustement des taux de rémunération du personnel électoral

ATTENDU qu'en vertu de l'article 88 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités CL.R.Q.,C.E-2.2, le Conseil de la Municipalité de Duhamel peut établir un tarif de rémunération pour son personnel électoral ;

ATTENDU qu'en raison du faible tarif accordé pour la rémunération du personnel électoral par la Ministre des Affaires municipales et des Régions, il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du vendredi 6 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu** unanimement

QUE,

Le présent règlement numéro 12-2013 de la Municipalité de Duhamel ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

2.2 Rémunération du président d'élection

Rémunération relative à la confection de la liste électorale ; à sa révision ; à la préparation de la formation des candidats et du personnel électoral ; et à leurs formations respectives ;

- Par électeur .78\$
- Préparation des avis aux électeurs et envoi 275.00\$
- Préparation du vote par courrier 275.00\$
- Le jour du vote par anticipation 330.00\$
- Le jour du scrutin 440.00\$

2.3 Rémunération du secrétaire d'élection

La rémunération du secrétaire d'élection équivaut à 75% de la rémunération perçue par le président d'élection à savoir :

2.4 Rémunération des scrutateurs

- Le jour du vote par anticipation 132.00\$
- Le jour du scrutin 187.00\$
- Dépouillement des votes le soir du scrutin 33.00\$

2.5 Rémunération des secrétaires du bureau de vote

- Le jour du vote par anticipation 110.00\$
- Le jour du scrutin 154.00\$
- Dépouillement des votes le soir du scrutin 33.00\$

2.6 Rémunération du personnel de la table de vérification

- Le jour du vote par anticipation 110.00\$
- Le jour du scrutin 154.00\$

2.7 Rémunération du préposé au maintien de l'ordre et à l'information

- Le jour du vote par anticipation 110.00\$
- Le jour du scrutin 154.00\$

2.8 Rémunération du personnel de la commission de révision

- RÉVISEUR : pour chaque heure qu'il siège 15.00\$ / heure
- SECRÉTAIRE : pour chaque heure ou la commission siège
13.00\$ / heure
- AGENT RÉVISEUR : pour chaque heure où il exerce ses
fonctions 12.00\$ / heure

Note : pour toute fraction d'heure, le personnel de la Commission de révision a droit à une rémunération proportionnelle.

2.10 Rémunération relative à la formation du personnel électoral

- Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 30,00\$ pour toute session de formation.

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

Réponse de Rogers Communications concernant l'augmentation de la réceptivité sur le territoire de Duhamel

Une lettre réponse est déposée aux membres du Conseil municipal suite à une résolution adoptée lors du Conseil municipal et portant le numéro 13-08-17154.

Versement de l'assurance salaire pour deux employés

Deux employés ont reçu des prestations d'assurance salaire suite à un arrêt de travail. Cette information est incluse dans le sujet des salaires versés.

HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport du comité

Le Conseiller responsable donne un compte rendu verbal du comité de l'hygiène du milieu.

13-10-17202 Collecte des ordures : Calendrier 2014 avec ajout d'une cueillette des ordures aux semaines pour le mois de juillet et août 2014

ATTENDU QUE le calendrier de collecte des ordures doit être adopté avant le 28 octobre 2013;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le calendrier 2014 présenté soit adopté avec une cueillette des ordures similaire à l'année 2013 sauf pour les mois de juillet et août 2014 où la cueillette des ordures sera effectuée aux semaines.

Adoptée

VOIRIE

Rapport du comité

Le conseiller responsable donne un compte rendu verbal du comité des travaux publics.

Suivi du projet de la construction du garage municipal

Mme Dinel donne un compte rendu de l'avancement des travaux de la construction du garage municipal. La firme Honco procédera à l'érection des murs au courant de la semaine du 1^{er} octobre.

13-10-17203 Réseau d'aqueduc pour le nouveau garage municipal : Demande d'un CA auprès du MDDEP

ATTENDU QU'un prolongement du réseau d'aqueduc doit être effectué depuis la caserne des pompiers jusqu'au nouveau garage municipal;

ATTENDU QU'une demande de CA est nécessaire auprès du MDDEP pour le prolongement dudit réseau d'aqueduc;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Dans le cadre du projet de construction du garage municipal, les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel autorisent madame Claire Dinel, directrice générale à soumettre la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Adoptée

13-10-17204 Dossier infraction sablière : Demande de CA et rapport des coûts

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre d'infraction concernant le béton que l'on retrouve dans la sablière;

ATTENDU QUE le béton doit être disposé et qu'une méthode de disposition doit être choisie;

ATTENDU QU'une demande de CA est nécessaire auprès du MDDEP;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les membres du Conseil municipal privilégient la conservation du béton et qu'une concasseuse soit louée;

Et que,

Les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel autorisent madame Corine Dubois, éco-conseillère à soumettre la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Et que,

La dépense de 548\$ de frais d'ouverture de dossier soit entérinée.

Adoptée

13-10-17205 Pont Iroquois- Négociations avec le MRN : Autorisation pour entreprendre les travaux de réparation

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles informe la Municipalité que la capacité de tonnage du pont Iroquois devra être réduit à 5 tonnes si les réparations majeures sur le pont ne sont pas effectuées avant l'hiver 2014;

ATTENDU QUE des négociations ont été entamées avec le ministère des Ressources naturelles, le ministère de la Sécurité publique et le député provincial relatif au financement des coûts de réparation dudit pont;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation sera effectué pour recruter un ingénieur en structure de pont;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent les travaux de réparation majeurs sur le pont Iroquois et l'engagement d'un ingénieur en structure de pont et approuvent un budget de 60 000\$;

Et que,

Les travaux seront effectués en régie;

Et que,

Dans l'attente des réponses de bailleurs de fonds, les travaux soient financés à même le surplus budgétaire et par le fonds de roulement pour qui sera remboursé sur une période de 5 ans;

Adoptée

13-10-17206 Fermeture du projet P-39 Rechargement du chemin du Lac Gagnon Est Subvention du programme TECQ

Considérant le rapport final du projet P-39 déposé par la directrice générale au coût total de 22 192,34\$, financé de la façon suivante :

- TECQ pour une subvention de 19 214,35\$
- Fonds général pour un montant de 2 977.99\$

Ces montants ont été affectés dans l'année financière 2012.

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport final pour que le projet P-39 soit fermé.

Adoptée

**13-10-17207 Fermeture du projet P-41 Réfection du chemin Brazeau
Subvention du programme TECQ**

Considérant le rapport final du projet P-41 déposé par la directrice générale au coût total de 47.680.33\$, financé de la façon suivante :

- TECQ pour une subvention de 11 920,08\$
- Règlement d'emprunt numéro 2012-07 au montant de 35 760.25\$

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport final pour que le projet P-41 soit fermé.

Adoptée

13-10-17208 Fermeture du projet P-35-B Réfection de chemin, entre le Lac-Gagnon Est et le chemin de la Grande-Baie Subvention du programme TECQ

Considérant le rapport final du projet P-35-B déposé par la directrice générale au coût total de 230 774,28\$, financé de la façon suivante :

- TECQ pour une subvention de 168 135,94\$
- Fonds général pour un montant de 18 292,50\$ dont la participation du budget 2013 est de 7 494.36\$
- Taxe de secteur, revenue des paiements uniques de 44 345,84\$

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport final pour que le projet P-35-B soit fermé.

Adoptée

13-10-17209 Fermeture du projet P-37 Fermeture du projet P-37 Réfection partie des chemins Preston, Lac-Gagnon Est et des Lacs Subvention du PAARRM

Considérant le rapport final du projet P-37 déposé par la directrice générale au coût total de 59 859,34\$, financé de la façon suivante :

- PAARRM pour une subvention de 50 000,00\$
- Fonds général pour un montant de 9 859,34\$

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport final pour que le projet P-37 soit fermé.

Adoptée

13-10-17210 Demande de gravier du Club Quad Petite-Nation

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent les responsables du Club Quad Petite-Nation à utiliser le gravier de la sablière pour l'amélioration de la portion du sentier qui longe la voie cyclable sur l'ancienne voie ferrée dans le village.

Adoptée

13-10-17211 Lot numéro 70- près de la propriété située au 500, ch. Tour-du-Lac : Travaux de prolongation du ponceau

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent les travaux de prolongation de ponceau sur le lot numéro 70, propriété de la municipalité de Duhamel;

Et que,

La dépense de 500\$ soit entérinée pour la municipalité de Duhamel.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du comité

Le responsable du comité sécurité publique donne un compte rendu verbal du comité de sécurité publique.

Félicitations au personnel incendie pour l'intervention efficace d'extinction d'un feu sur une île au nord du lac Gagnon

Une lettre de félicitations a été reçue concernant l'intervention efficace d'extinction d'un feu sur une île au lac Gagnon. Une lettre de félicitations sera acheminée aux pompiers qui sont intervenus sur les lieux de l'incident.

13-10-17212 Fin d'emploi de monsieur Stéphane Poulin Bigras

Attendu que monsieur Stéphane Poulin Bigras a été engagé en tant que pompier volontaire au Service d'incendies de la municipalité de Duhamel en 2013;

Attendu que monsieur Stéphane Poulin Bigras ne souhaite plus occuper le poste de pompier volontaire;

Il est **résolu** unanimement

Que

Les membres du Conseil municipal acceptent la démission de monsieur Stéphane Poulin Bigras à titre de pompier volontaire;

Et qu',

Une lettre de remerciement soit acheminée à monsieur Stéphane Poulin Bigras pour le bon travail accompli à titre de pompier volontaire.

Adoptée

13-10-17213 Autorisation de transmission des données de la municipalité pour établir le portrait régional de la MRC Papineau en matière de sécurité incendie

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'un Schéma de couverture de risques incendie (SCRI) conformément aux dispositions des articles 8 à 31 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui est entré en vigueur le 26 août 2009;

ATTENDU la tenue d'une journée thématique sur les enjeux de la sécurité incendie le 18 avril 2013 qui avait pour objectif d'établir le portrait actuel de la sécurité incendie au Québec et voir les différentes façons de faire dans certaines régions du Québec;

ATTENDU les résultats de cette journée thématique, les commentaires principaux signifiés sur les formulaires d'évaluation reçus pour la suite de cette journée ont été identifiés, soit :

- Établir le portrait de la situation actuelle en sécurité incendie pour la MRC de Papineau, cibler les lacunes, maximiser les ressources humaines et matérielles afin d'optimiser le service aux citoyens;
- Partage de certaines ressources au niveau régional ou regroupement de services pour les formations et certaines autres spécialités;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie réuni le 11 juin 2013 a recommandé au Conseil des maires du 19 juin 2013 la poursuite des deux points énumérés suite à la journée thématique;

ATTENDU que seules, les municipalités ont l'obligation et la responsabilité au niveau local de transmettre des données pour fin de statistiques reliés au service incendie local au ministère de la Sécurité publique du Québec;

ATTENDU que le coordonnateur doit obtenir ces données afin de pouvoir compléter le mandat que le comité de sécurité incendie lui a donné;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie réuni le 17 septembre 2013 a réitéré son appui afin de poursuivre les développements des deux points énumérés suite à la journée thématique;

Il est **proposé** à l'unanimité

Et résolu

QUE : Le conseil municipal de la municipalité de Duhamel autorise le Coordonnateur à la sécurité publique de la MRC Papineau à obtenir les informations statistiques nécessaires auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec et mandate celui-ci pour la réalisation du portrait actuel des municipalités de la MRC de Papineau à l'égard de la sécurité incendie;

ET QUE : Cette décision demeure en vigueur tant qu'elle n'aura pas été révoquée.

Adoptée

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport du comité

Le compte rendu du comité d'urbanisme et environnement est déposé aux membres. La personne responsable commente les sujets du compte rendu.

13-10-17214 Adoption du règlement numéro 2013-04 plan d'urbanisme et de développement durable

ATTENDU que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement concernant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment les articles 110.3.1 et 110.10.1;

ATTENDU qu'avis de présentation, à cet effet, a été donné au cours d'une assemblée précédente à ce Conseil;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par monsieur Gaëtan Lalande

et résolu unanimement

Que,

Le règlement portant le numéro 2013-04 et intitulé *Plan d'urbanisme et de développement durable* de la municipalité de Duhamel soit et est adopté;

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2004-019 et ses amendements ;

Que,

Le libellé du *Plan d'urbanisme et de développement durable 2013-2017*, fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduit;

Que,

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

13-10-17215 Adoption du règlement de zonage numéro 2013-05

ATTENDU que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif au zonage et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, 110.10.1 et 113;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation, à cet effet, a été donné au cours d'une assemblée précédente à ce Conseil;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par monsieur Gaëtan Lalande

et résolu unanimement

Que,

Le Conseil décrète l'adoption du présent *règlement portant le numéro 2013-05* et intitulé *Règlement de zonage* et le libellé dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le présent règlement remplace toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 2004-021, tel qu'amendé;

Que,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

13-10-17216 Adoption du règlement de lotissement numéro 2013-06

ATTENDU que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif au lotissement et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, 110.10.1, 115 et 117.1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation, à cet effet, a été donné au cours d'une assemblée précédente à ce Conseil;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par monsieur Gaëtan Lalande

et résolu unanimement

Que,

Le Conseil décrète l'adoption du présent règlement portant le numéro 2013-06 et intitulé *Règlement de lotissement* et le libellé dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le présent règlement remplace toutes les dispositions du règlement de lotissement de la municipalité de Duhamel portant le numéro 2004-022, tel qu'amendé;

Que,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

13-10-17217 Adoption du règlement de construction numéro 2013-07

ATTENDU que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif à la construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4 et 118;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation, à cet effet, a été donné au cours d'une assemblée précédente à ce Conseil;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par monsieur Gaëtan Lalande

et résolu unanimement

Que,

Le Conseil décrète l'adoption du présent règlement portant le numéro 2013-07 et intitulé *Règlement de construction* et le libellé dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le présent règlement remplace toutes les dispositions du règlement de construction de la municipalité de Duhamel portant le numéro 2004-023, tel qu'amendé;

Que,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

**13-10-17218 Adoption du règlement sur les dérogations mineures
numéro 2013-08**

ATTENDU que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment l'article 145.1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation, à cet effet, a été donné au cours d'une assemblée précédente à ce Conseil;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par monsieur Gaëtan Lalande

et résolu unanimement

Que,

Le Conseil décrète l'adoption du présent règlement portant le numéro 2013-08 et intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* et le libellé dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le présent règlement remplace toutes les dispositions des règlements sur les dérogations mineures de la municipalité de Duhamel portant le numéro 2004-025, tel qu'amendé;

Que,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

**13-10-17219 Adoption du règlement sur les permis et certificats
numéro 2013-09**

ATTENDU que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement sur les permis et certificats devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, 116 et 119;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation, à cet effet, a été donné au cours d'une assemblée précédente à ce Conseil;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par monsieur Gaëtan Lalande

et résolu unanimement

Que,

Le Conseil décrète l'adoption du présent règlement portant le numéro 2013-09 et intitulé *Règlement sur les permis et certificats* et le libellé dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le présent règlement remplace toutes les dispositions du règlement concernant l'émission des permis et des certificats numéro 2004-020, tel qu'amendé;

Que,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

13-10-17220 Adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales numéro 2013-10

ATTENDU que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4 et 145.15;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation, à cet effet, a été donné au cours d'une assemblée précédente à ce Conseil;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par monsieur Gaëtan Lalande

et résolu unanimement

Que,

Le Conseil décrète l'adoption du présent règlement portant le numéro 2013-10 et intitulé *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et le libellé dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

Rapport d'accès aux lacs

Le rapport d'accès aux lacs produit par la SEPAQ est déposé aux membres du Conseil municipal.

13-10-17221 Les Fleurons du Québec : Rapport d'évaluation

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport d'évaluation des Fleurons du Québec déposé soit adopté par les membres du Conseil municipal.

Adoptée

13-10-17222 Demande d'appui – acquisition des lots 92 et 93 du rang D canton de Preston

Considérant la demande d'acquisition des lots 92 et 93 du rang D canton de Preston par le propriétaire des lots 91 et 94 du rang D canton de Preston afin d'y agrandir les lots existants et possiblement l'ajout d'un troisième lot au centre ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer en partie la demande afin de permettre d'agrandir les lots existants ;

En conséquence,

Il est **résolu**

Que,

Les membres du Conseil municipal appuient la demande d'acquisition des lots 92 et 93 du rang D canton de Preston en autant que cette acquisition a pour effet d'agrandir les lots 91 et 94 et ainsi agrandir la superficie totale des lots existants ;

Adoptée

13-10-17223 Demande d'un permis dans le cadre du PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural) – 1854 rue Principale

Considérant la demande de permis afin de remplacer le revêtement extérieur de la maison et du garage, de repeindre la toiture ainsi que les poteaux de la galerie ;

Considérant que ces travaux doivent être soumis au CCU dans le cadre d'un PIIA;

Considérant la recommandation du CCU à l'effet que le permis de réparation soit émis aux propriétaires du 1854 rue Principale ;

Il est **résolu**

Que,

Le Conseil autorise l'inspecteur responsable de l'émission des permis et certificats d'émettre le permis de réparation demandé par le propriétaire du 1854 rue Principale afin de réaliser les travaux suivants :

- Remplacement du revêtement extérieur de la maison et du garage par un revêtement en vinyle de couleur « muscade »;
- Repeindre la toiture de la maison de couleur brun
- Repeindre les poteaux de la galerie de couleur blanc

Adoptée

13-10-17224 Demande d'un permis dans le cadre du PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural) – 1859 rue Principale

Considérant la demande de permis afin d'améliorer le bâtiment existant sise au 1859 rue Principale ;

Considérant que ces travaux doivent être soumis au CCU dans le cadre d'un PIIA;

Considérant la recommandation du CCU à l'effet que le permis de rénovation soit émis aux propriétaires du 1859 rue Principale ;

Il est **résolu**

Que,

Le Conseil autorise l'inspecteur responsable de l'émission des permis et certificats, d'émettre le permis de rénovation demandé par le propriétaire du 1859 rue Principale afin de réaliser les travaux suivants :

- Nouveau revêtement de toiture de couleur noire et installation de ventilateurs de type maximum de couleur noir
- Le revêtement métallique mural vertical de couleur « Bleu Héron »
- Le fascia et soffite seront en aluminium de couleur noir
- La structure de la galerie avant sera en bois teint et vernis
- Remplacement de fenêtres et portes en PVC blanc
- L'agrandissement de la galerie de 16.8 X 12.0

Adoptée

13-10-17225 Demande d'un permis dans le cadre du PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural) – 1835 Route 321

Considérant la demande de permis afin d'améliorer le bâtiment existant sise au 1835 Route 321 ;

Considérant que ces travaux doivent être soumis au CCU dans le cadre d'un PIIA;

Considérant la recommandation du CCU à l'effet que le permis de rénovation soit émis aux propriétaires du 1835 Route 321 ;

Il est **résolu**

Que,

Le Conseil autorise l'inspecteur responsable de l'émission des permis et certificats, d'émettre le permis de rénovation demandé par le propriétaire au 1835 Route 321 afin de remplacer la porte d'entrée principale de même dimension et de même couleur blanc.

Adoptée

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Rapport du comité

La personne responsable donne le compte rendu du comité verbalement.

13-10-17226 Signalisation pour les sentiers au centre village

Il est **résolu**

Qu'

Un panneau de signalisation soit remplacé au coin de la route 321 et de la rue Principale afin d'annoncer les sentiers pédestres.

Adoptée

Politique municipalités amies des aînés : Réponse du Ministère de la Santé et des Services sociaux

Une réponse favorable au montant de 13 640\$ a été reçue du ministère de la Santé des Services sociaux concernant la politique des municipalités amies des aînés suite à une demande de subvention soumise au cours du mois d'août.

Un suivi sera effectué après les élections.

13-10-17227 Pacte rural- Volet II: Demande de fonds pour un projet de développement durable pour la collectivité

ATTENDU QU'une subvention existe dans le cadre du Pacte rural-Volet II visant à stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales, à assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction et à soutenir l'engagement des citoyens

et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

Il est **résolu**

Qu'

Une demande de subvention soit soumise dans le cadre du Pacte rural-Volet II pour un projet de développement durable pour la collectivité.

Et que,

Madame Martine Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme soit la personne responsable pour l'élaboration du projet et autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

13-10-17228 Demande de subvention au Fonds patrimoine et culture

ATTENDU QU'un fonds de développement Patrimoine et culture est disponible pour l'élaboration d'activités visant à promouvoir les activités et les produits culturels de la MRC de Papineau auprès de sa population et auprès des clientèles touristiques et excursionniste à stimuler le développement d'activités et de produits culturels sur le territoire.

ATTENDU QUE des activités culturelles sont privilégiées à chaque année dans la Municipalité de Duhamel;

Il est **résolu**

Qu',

Une demande de subvention soit effectuée dans le cadre du Fonds de développement Patrimoine et culture au CLD Papineau au montant de 1000\$;

Et que,

Quatre activités culturelles soient proposées dans le cadre de cette demande de subvention telles que mentionnées en annexe.

Adoptée

VARIA

13-10-17229 Renouvellement de l'adhésion annuelle de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

Il est **résolu**

Que,

L'adhésion à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation soit renouvelée pour l'année 2013-2014.

Adoptée

13-10-17230 Demande d'appui de la municipalité de Montpellier pour une demande de subvention auprès de l'Agence de Santé et des services sociaux de l'Outaouais

ATTENDU QUE la municipalité de Montpellier souhaite créer une coopérative de services (ménage, alimentation, entretien extérieur, petits travaux et autres) et la construction de logements à prix modiques dans le cadre de la politique des municipalités amies des aînés touchant le territoire de Lac-Simon et Duhamel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est **résolu**

Que,

Les membres du Conseil municipal appuient la municipalité de Montpellier or l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence de Santé et des services sociaux de l'Outaouais afin d'embaucher un coordonnateur au développement de la communauté.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-10-17231 Fermeture de l'assemblée

Il est résolu

Que,

L'assemblée se termine à 20h55.

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale